JURISPRUDENCE

MEDICALE.

JURISPRUDENCE MÉDICALE.

RÉSULTATS D'OBSERVATIONS,

Pour servir de base aux Rapports Juridiques dans les cas d'aliénation mentale,

Par P. PINEL, *professeur.*

I.

La connaissance précise des circonstances qui ont amené par degrés, ou produit directement un état d'aliénation, l'histoire particulière de ses symptômes depuis son invasion jusqu'à sa guérison entière, ou son passage à un état chronique, peuvent sans doute faire prévoir en général le jugement qu'on en doit porter pour l'avenir et suggérer les mesures de prudence qu'on doit prendre, comme je l'ai indiqué dans mon *Traité sur la Manie.* Mais pour procéder avec plus d'exactitude, il importe de remonter à la manière de vivre antérieure de l'aliéné, et aux témoignages de ses mœurs régulières, ou des circonstances qui ont précédé lorsque ces objets peuvent être connus sans équivoque; et de quelle circonspection extrême ne doit-on point user alors pour concilier les différens qui s'élèvent au sein des familles, ou pour provoquer un jugement décisif de la part des tribunaux. Chargé depuis une longue suite d'années de faire de semblables rapports juridiques auprès des autorités constituées, je vais exposer les résultats de mes observations, pour servir de préliminaire à un ouvrage à publier sur cette partie aussi importante que peu connue de la médecine légale relative aux aliénés.

La distribution des aliénées de la Salpétrière, en diverses sections, suivant que leur état s'améliore ou empire, devient la base fondamentale de tout traitement médical et encore plus des rapports juridiques qui supposent des dispositions particulières de la part de tout ce qui les environne, et un éloignement assidu de ce ce qui peut aggraver leur état; j'ai développé avec soin ces principes, fondés sur des observations multipliées, dans mon *Traité sur la Manie.*

II.

On doit supposer d'abord, pour procéder du simple au composé, qu'une personne dans l'adolescence ou l'âge adulte, est admise dans l'hospice de la Salpétrière, dans un état plus ou moins violent d'agitation et de délire, qu'elle a mené une vie régulière et industrieuse, qu'elle est d'ailleurs douée naturellement d'un jugement sain, avec une sensibilité vive et facile à s'exalter; l'expérience la plus répétée apprend qu'en suivant les principes sages d'un traitement médical, varié selon les circonstances, la maladie mentale parcourt avec plus ou moins de rapidité ses périodes successives de violence, de déclin et de convalescence; le rapport médical sur la solidité de la guérison, est alors accordé sans restriction, à moins que l'aliénation mentale ne soit héréditaire ou d'une ancienne date; et la convalescente, après un temps donné, est rendue à sa famille; mais si les attaques ont été répétées plusieurs fois et que la maladie mentale soit devenue habituelle ou périodique, le rapport médical doit indiquer ce caractère avec la désignation du degré de violence et de danger pour ne point compromettre la sûreté publique. Un autre objet encore plus urgent doit faire modifier le rapport médical, c'est un penchant au suicide, manifesté antérieurement, et qui, quoique supprimé en apparence, peut se renouveler dans la suite sans aucune cause connue, comme des évènemens malheureux et que j'ai notés, me l'ont indiqué. Le rapport du médecin d'un établissement public doit être alors rédigé avec un extrême circonspection; car comment garantir une foule de causes incidentes, d'un retour de mélancolie et celui d'un penchant presque irrésistible à se détruire.

Ce n'est guères que dans les hospices d'aliénées qu'on peut connaître jusqu'à quel point peuvent exister séparément ou

se combiner ensemble à divers degrés, la faiblesse ou les erreurs des perceptions, la fausseté du jugement, les vains fantômes de l'imagination et la fougue des penchans vicieux. Où trouver ailleurs plus de personnes infatuées de toutes sortes de prédictions fondées sur les horoscopes, l'art de tirer les cartes, d'interpréter les songes, de communiquer avec les morts, d'exercer des sortilèges, de gagner à la loterie, etc. ? Que de notes variées j'ai recueillies sur le visinunaires pieux ou profanes de toute sorte, et comment parvenir à dissiper dans certains cas les hallucinations de toute espèce, ou les empêcher de reparaître lors même qu'elles semblent entièrement dissipées ?

III.

L'habitude de comparer entre elles les aliénées dans le déclin de leurs maladies mentales, ou durant la convalescence, me fait sans cesse distinguer les femmes accoutumées dans tous les temps à l'inactivité ou à des penchans dépravés, et tombées dans une sorte de paresse que rien ne peut plus surmonter ; elles errent tristement dans les cours ou les dortoirs d'un lieu dans un autre, livrées à leurs idées chimériques, sans que rien puisse les distraire ou les engager à quelque genre de travail ; c'est ainsi que leur égarement est propre à se perpétuer sans qu'aucun moyen physique ou moral puisse être utile à leur entier rétablissement. Avec quel intérêt on voit au contraire en opposition, de tendres mères de famille, ou des jeunes personnes déjà nubiles, exercées dès l'âge tendre à une vie active et laborieuse, puis tombées par des accidens divers dans l'égarement de la raison, passer d'abord un certain nombre de jours, ou même de mois, dans l'agitation et le tumulte ; puis ramenées peu-à-peu dans un état plus calme, reprendre par degrés leur habitude primitive d'un travail assidu, devenir de plus en plus susceptibles d'application à mesure que la raison fait des progrès, et ne laisser ainsi aucune trace de leur maladie mentale ? En général un coup-d'œil me fait juger, durant ma visite, des progrès plus ou moins accélérés vers une entière convalescence, par l'ardeur et la constance du travail ; et j'accélère d'autant plus volontiers la sortie de la personne rétablie, que j'obtiens des renseimens plus précis sur sa conduite régulière antérieure.

Le désir de rentrer au sein de sa famille est quelquefois si vif et si fortement marqué, que dans quelques cas très-rares je fais exception à la coutume générale de n'accorder la sortie qu'après une pleine et entière restauration de la raison. Une femme de la campagne, qui avait passé près de huit mois dans un délire maniaque violent, devint plus calme, mais avec une sorte de stupeur et quelques divagations passagères, et sans aucun retour de tendresse pour ses enfans; elle était encore loin de son état primitif; mais les vives instances de ses parens et plusieurs témoignages très-favorables me décidèrent; et sur mon rapport elle fut rendue à sa famille. J'appris trois mois après que sa morosité apathique continuait encore, et que quelquefois même cette femme maltraitait ses enfans sans motifs; je prescrivis quelques règles de régime, et je relevai l'espoir de ses parens un peu découragés. Dans le cours des deux mois suivans, le goût du travail, un sommeil tranquille et sa vive tendresse pour ses enfans annoncèrent une convalescence qui depuis trois années ne s'est plus démentie.

IV.

La confusion des idées peut être telle au plus haut degré d'une maladie mentale, qu'il ne reste aucune trace des sentimens moraux; mais on observe aussi quelquefois les élans de l'amour maternel dans toute leur pureté, au milieu des écarts d'un délire maniaque ou d'une sombre mélancolie; j'entends bien plus souvent encore durant mes visites, et aux premières lueurs de la convalescence, les accens plaintifs de quelque aliénée, qui réclame à grands cris d'être rendue à ses enfans, et dont la sortie de l'hospice doit être ajournée à une autre époque, pour éviter le danger d'une rechute. On doit même écarter avec le plus grand soin les enfans étrangers à l'hospice qui peuvent être vus ou entendus par des aliénées tombées dans cet état durant les couches, l'allaitement ou l'âge tendre de leurs enfans. Il a fallu même depuis plusieurs années supprimer comme contraire au bon ordre, l'habitude qu'avaient les filles de service de prendre en pension des enfans du dehors en sevrage, de peur de quelque rencontre inopinée, propre à provoquer des scènes affligeantes.

Je puis en citer ici un triste exemple. Une aliénée tombée dans cet état pendant son allaitement, et qui était restée pendant plus de trois mois dans un violent délire, était déja plus calme et n'offrait plus que quelques gesticulations folâtres, présages de la convalescence; on lui permettait de se promener en liberté; elle remarque un jour à la porte de l'entrée un enfant de la portière; elle croit, dans son illusion, que c'est le sien propre, le prend dans ses bras et ne veut plus s'en séparer; elle oppose la plus vive résistance aux efforts qu'on fait pour le lui arracher, finit par entrer en fureur, blesse une fille de service; et ce ne fut qu'avec la plus grande peine qu'on parvint à enlever l'enfant et à le rendre à sa propre mère. Il résulta de cet évènement une rechute pour cette aliénée déja convalescente, et il fallut recourir à un nouveau traitement médical, qui a été long et d'un succès douteux.

V.

L'observation la plus constante apprend que l'objet et la forme particulière d'une maladie mentale, observée dans son plus haut degré de développement, n'offre pour l'avenir que de faibles inductions pour un rapport juridique, si le caractère de l'aliénée, et si les circonstances de l'invasion et de la marche antérieure de la maladie mentale sont ignorées: ces variétés de forme offrent souvent des singularités remarquables. C'est quelquefois une incohérence extrême dans la suite des idées avec une agitation continuelle et incoërcible qu'on peut livrer à elle-même; c'est d'autres fois une fureur aveugle et un penchant à frapper et à tout détruire qui demande une répression énergique: une erreur de l'imagination, ou l'idée d'un être malfaisant dont l'aliénée se croit environnée, peut exciter en elle des emportemens continuels; c'est aussi quelquefois une suite d'une excitation nerveuse et purement physique, marquée par la rougeur de la face, la vivacité de la vue, et des vociférations les plus emportées. Il n'est pas rare aussi de remarquer dans d'autres aliénées, certaines singularités innocentes ou des tours malins propres à déconcerter les plus rusés; les unes dérobent certains objets qu'elles ont soin de cacher avec adresse, d'autres provoquent les filles de service, les harcèlent et se plaisent à tout brouiller. Cet état bizarre,

dont on ne peut connaître la cause, est quelquefois passager ou plus moins permanent, ou rend le traitement souvent précaire et peut devenir chronique; je l'ai vu dans quelques cas rares, diminuer par degrés ou se supprimer d'une manière brusque, et dans ces derniers cas j'en tire un augure peu favorable.

C'est un grand objet de jurisprudence médicale que de bien distinguer cet état d'une turbulence automatique et délirante, d'avec une méchanceté naturelle et une sorte de corruption de mœurs portée à des excès monstrueux, et jointe, en apparence, avec l'usage de la raison? J'ai été appelé quelquefois par les autorités constituées, pour donner mon avis dans des cas semblables, et pour chercher à déterminer si un acte de violence ou d'injustice était un crime ou un acte d'aliénation mentale. On imagine bien que cette matière capitale est souvent remplie d'obscurités, par la difficulté de recueillir les détails les plus exacts et les plus précis, et je renvoye à un autre temps une discussion aussi grave en me bornant ici à un exemple particulier de ces excès. M.me *Cl.*, agée de 45 ans, et tour-à-tour confinée dans des lieux de réclusion ou des hospices d'aliénées, semble née pour porter par-tout le désordre et le crime. Elle a cherché sans cesse, à la Salpétrière, à faire concourir les aliénées à son évasion, à les ameuter entr'elles et à les envenimer contre ceux qui les dirigent. Elle écrit ou fait écrire des lettres simulées et pleines de virulence, en provoquant par-tout des rixes et des brouilleries, et en fomentant même, dans certaines mélancoliques, leur horrible penchant au suicide. C'est toujours quelque trame nouvelle d'anarchie et de division, qu'elle cherche à couvrir d'un voile spécieux, dans ses lettres particulières ou ses propos. Quelle semence féconde d'exaspération et de trouble dans un lieu où on a tant besoin de calme et de paix. Cette femme était d'ailleurs une étrangère et, sur mon rapport, elle a été renvoyée dans sa patrie comme très-dangereuse et entièrement incurable.

VI.

Je me plais à entendre les plaisanteries et les traits amers de critique qu'on lance dans le monde contre la médecine

vulgaire et ses vaines formules de médicamens; mais je me rassure de plus en plus sur le sort de la médecine cultivée par de bons esprits, comme une science expérimentale profonde dont les principes fondamentaux s'accordent si bien avec les préceptes rigides de la morale universelle, de tous les peuples et de tous les cultes de la terre. On doit sur-tout reconnaître son avantage inappréciable, pour sauver la jeunesse, par des occupations régulières, de l'habitude destructive des penchans vicieux, et d'apprendre, dans la maturité de l'âge, à lui opposer l'ascendant puissant des lumières, et toute la force et l'élévation du caractère dont on peut être susceptible.

Ce ne sont point là de vaines déclamations qu'on substitue à des faits précis; c'est ce que suggère la simple vue du local isolé où sont confinées les aliénées, parvenues au dernier degré d'avilissement, par des excès toujours croissans de débauche et une longue suite de goûts les plus pervers; c'est un spectacle révoltant et qu'il faut entièrement soustraire aux autres aliénées, autant pour prévenir la contagion de l'exemple, que par respect pour les mœurs publiques; et que peut-on statuer alors dans un rapport médical, sinon une incurabilité absolue et la nécessité même d'une réclusion étroite dans le cas d'une dépravation la plus repoussante.

VII.

J'éprouve une vénération vivement sentie pour les femmes âgées de l'hospice de la Salpêtrière, qui trouvent de vrais motifs de consolation dans les pratiques du culte, et qui vivent heureuses dans un asile tranquille ouvert au malheur; mais dois-je dissimuler le contraste qu'offre à cet égard la partie de l'hospice consacrée aux aliénées par une sorte d'exagération des principes de morale et des privations qui, en portant atteinte aux forces physiques, ont préparé de loin des maladies nerveuses les plus graves, et amené même par degrés dans certains tempéramens ardens le bouleversement entier de la raison. L'imagination commence par être assiégé de soupçons et de terreurs pieuses qu'on ne peut guères dissiper, puisqu'elles partent d'une source révérée; le mal augmente à mesure que la sensibilité s'exalte, et on voit peu-à-peu se déclarer un délire maniaque ou mélanco-

lique, le plus souvent incurable, car comment parvenir, excepté dans des cas rares, à gagner la confiance de la malade et à dissiper ses angoisses et les noirs présages qu'elle se forme pour l'avenir. On imagine bien le soin qu'on a de placer ces infortunées dans des dortoirs où règne le calme et la décence, et sur-tout dans des ateliers de couture, pour leur procurer divers objets de distraction et chercher à dissiper leurs angoisses extrêmes.

Dans une lettre qui me fut écrite un jour par le frère d'une de ces aliénées, il se plaisait à me rappeler son état antérieur avec attendrissement : « Ce qui la distinguait sur-» tout, disait-il, avant son malheur, était un sens droit, » une raison forte et profonde, la plus extrême sensibilité, » cette fierté facile à blesser, que portent en elles les » femmes délicates, les mœurs les plus pures, des besoins » d'une simplicité sans exemple : elle avait un esprit orné et » possédait des connaissances variées, mais ne voulait écrire » que pour elle-même en redoutant la publicité autant que » d'autres la provoquent par la brigue. » Ce furent là les longs préludes d'une hypochondrie profonde, des soupçons ombrageux et d'un penchant extrême au suicide : ce qui l'avait fait confiner à la Salpétrière, avec tous les sentimens d'une haine implacable pour son frère, désolé du changement funeste de son caractère.

VIII.

La partie de la jurisprudence médicale relative aux aliénés, ouvre un champ si vaste aux recherches, que je suis loin de vouloir encore en offrir une esquisse. On ne peut ainsi dissimuler que les bases fondamentales en sont encore peu connues, et que les limites réciproques à poser à cet égard, entre le domaine de la jurisprudence et celui de la médecine, sont encore loin d'être fixées : c'est pour chercher à les connaître, que j'ai été souvent dans le doute et les perplexités, depuis plus de vingt ans que je suis successivement à la tête des hospices des aliénés de l'un et l'autre sexe. Je suis sans doute partisan zélé de la médecine d'observation, et de ses droits à l'estime publique; mais je le suis encore plus des grandes vérités qui intéressent tous les ordres de la société.

C'est pour éviter des divagations étrangères, que dans les rapports juridiques sur les aliénés, je m'en tiens en général à l'histoire simple des faits observés sur la maladie, sans vouloir prévenir les jugemens des tribunaux ; et dans les discussions de famille, quelle attention scrupuleuse d'éviter les piéges et les artifices de la cupidité !

J'aperçois sans cesse dans les attestations que je donne pour la rentrée des aliénées dans la société, combien il importe d'être instruit de leurs qualités morales antérieures ; j'ai même soin d'ajouter des restrictions pour ne point compromettre la sûreté publique, lorsqu'on peut craindre une rechute dangereuse ou un évènement funeste. Et quel autre garant peuvent avoir les autorités constituées ?

La justesse de ces rapports juridiques ne tient-elle point encore aux mesures de prudence qu'on a établies dans la manière d'organiser l'établissement public des aliénées de la Salpétrière, pour bien observer leurs traits distinctifs et les variétés de forme dont elles sont susceptibles ? Quelles ressources aurais-je pu trouver dans un mélange confus d'aliénées de toutes sortes, distribuées sans ordre et sans méthode, avec la simple attention de leur prescrire quelque vaine formule de médicamens ?

Je suis loin de vouloir, dans cet écrit, résoudre la question générale des formes et des règles des rapports juridiques en matière d'aliénation, et j'ai voulu seulement offrir des notions préliminaires propres à leur servir de fondement solide ; et j'ajourne encore cette tâche pénible et délicate à une époque plus ou moins éloignée, en me bornant à indiquer son importance extrême.

Diverses complications avec d'autres maladies ou des apparences extérieures équivoques, peuvent rendre plus ou moins difficiles les rapports juridiques dans les divers cas d'aliénation ; quelquefois même, les écarts de la raison peuvent être peu marqués ou être confondus avec les singularités ou les bizarreries du caractère. L'obscurité peut aussi provenir de l'incertitude de la cause déterminante ou de l'époque précise de l'invasion de la maladie mentale, qui peut avoir une marche aiguë ou chronique. La convalescence même présente de grandes variétés, elle est complète ou sujette à des récidives. L'expérience la plus éclairée et la plus invariable droiture, peuvent-elles sauver quel-

quefois le médecin d'une erreur involontaire, à travers tous les pièges que lui tendent les divers membres d'une même famille, entièrement opposés de vues et d'intérêts? Il est aisé en général de prévoir toutes les difficultés qui peuvent naître de ces sources variées; mais peut-on toujours les résoudre?

FIN.